

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

JOURNAL
D'Hygiène Populaire

ORGANE OFFICIEL DE LA

SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

COMITÉ DE RÉDACTION.

DR A. T. BROUSSEAU.
DR NORBERT FAFARD.
A. HAMON, (Paris).
DR H. E. DESROSIERS.
DR A. LAMARCHE.
H. R. GRAY.
DR A. G. A. RICARD.
DR J. E. BERTHELOT.
DR, S. LACHAPELLE.

DR J. A. LARAMÉE.
DR E. P. LACHAPELLE.
DR A. B. LAROCQUE.
DR A. A. FOUCHER.
J. L. ARCHAMBAULT.
DR A. LAPORTE.
L. DAGRON RICHER.
DR G. ARCHAMBAULT.
DR. A, T. Brisson.

DR W. H. HINGSTON.
DR W. MOUNT.
DR L. J. V. CLÉROUX.
C. A. PFISTER.
L. H. ARCHAMEAULT.
EMILE VANIER.
DR, Ls. LABERGE.
DR S. DUVAL.
Dr. A. PICHÉ.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : DR J. I. DESROCHES.

Le Journal paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Prix de l'abonnement : \$1.50 par année, payable d'avance.

*Tout ce qui concerne l'administration du journal doit être
adressé au*

No. 189 Rue Amherst, ou 25, rue Ste. Thérèse
ou Boîte 2027 P.O., Montreal.

Voir sommaire à la page 3.

IMPRIMERIE W. F. DANIEL, Coin des rues St-Gabriel et Ste-Thérèse.

BUREAU PUBLIC D'ANALYSES

C. A. PFISTER
PROFESSEUR DE
PHYSIQUE et de CHIMIE
— A —
L'ECOLE POLYTECHNIQUE
No. 162 Rue Mignonne.
Coin St-Denis.
MONTREAL.

N. FAFARD, M. D.
PROFESSEUR DE
CHIMIE
— A —
L'UNIVERSITE LAVAL
344 Rue Amherst 344
MONTREAL.

Analyses Chimiques Qualitatives et Quantitatives—Essais de Minéraux—Doc-
masie—Substances Pharmaceutiques—Produits Industriels—Denrées Ali-
mentaires et Boissons—Examens Microscopiques—Recherches Toxicolo-
giques, Etc., Etc.

Consultations sur les questions de Chimie et de Physique Industrielles, Etc.

SOUVENIR !

*Nos lecteurs savent qu'il n'y a pas de meil-
leurs souvenirs de famille que la PHOTO
GRAPHIE de ceux qui nous sont chers.*

*C'est une seconde mémoire du cœur que nous
mettons sous les yeux de nos parents et de nos
amis. Nous leur présentons aujourd'hui un
artiste de talent,*

Monsieur Henri Larin,

No. 18, Rue St-Laurent, Montreal.

SOMMAIRE.

BULLETIN: — Des professions ; — Les lois de la quarantaine. — **REVUE DES JOURNAUX:** — Des fêtes ; — L'avarice et les avares. — **VARIETES:** — Intoxication saturnine et l'eau potable. — Laboratoire municipal des villes de Piacenza, Bergame et Vicenza ; — Exposition des sciences et arts à Paris ; Les tuyaux de plomb à Naples ; — Procédé nouveau pour conservation des plantes et des animaux ; | Officier de santé à Barcelone ; — L'eau impotable à Paris ; — Empoisonnement saturnin causé à Paris par des tuyaux de plomb ; — La Società fiorentina d'Igiène et des tuyaux de plomb ; — Comité des finances de notre conseil municipal ; les Charlatans ; La fièvre typhoïde ; — M. Pasteur et le conseil municipal de Paris. — **BIBLIOGRAPHIE.**

ADMINISTRATION :

Pour ce qui concerne la rédaction ou l'administration, s'adresser par lettre au Dr. J. I. Desroches No 189 rue Amherst ou Boite 2027. Bureau de Poste, Montréal.

L'abonnement au Journal d'Hygiène Populaire est de \$1.50 par année, payable d'avance ; Ce montant peut être remis par mandat-poste payable au Dr. J. I. Desroches.

MM. LES ABONNES SONT PRIES DE DONNER A L'ADMINISTRATION AVIS DE LEUR CHANGEMENT DE RESIDENCE.

Les manuscrits restent la propriété du journal.

Nos seuls agents autorisés pour toute la Province sont M Ls Robitaille, pharmacien & Joliette et M O. Trudel de Montréal. Mr. Robitaille est en même temps, notre Correspondant.

Le Journal d'Hygiène Populaire étant le seul journal d'Hygiène publié en langue française sur ce continent est l'organe de publicité le plus direct offert aux pharmaciens, commerçants de produits hygiéniques. Comme le Journal d'Hygiène Populaire a une grande circulation dans les diverses parties du Canada, surtout de la Province de Québec, les pharmaciens, industriels et autres y trouveront un bon moyen de publier leur annonce (soit sur la couverture, soit sur des feuillets extras.)

TARIF DES ANNONCES.

Une page 12 mois.....	\$ 80.00
“ “ 6 “	45.00
Une demi page 12 “	50.00
“ “ “ 6 “	30.00
Un quart de page 12 mois.....	30.00
“ “ “ “ 6 “	20.00

Feuillets Extras.

Une page 12 mois.....	\$ 85.00
“ “ 6 mois.....	50.00
Une demie page 12 mois.....	50.00
“ “ “ 6 “	30.00

J. B. RESTHER,
35 années d'expérience. } Architectes, Evaluateurs, etc.
J. Z. RESTHER, }

J. EMILE VANIER,
Ingénieur Civil, Arpenteur Provincial, ancien Elève de l'Ecole Polytechnique, Directeur du Bureau des arpenteurs de Québec.

RESTHER, RESTHER & VANIER,

INGENIEURS CIVILS ET SANITAIRES,

ARPENTEURS PROVINCIAUX ARCHITECTES.

BUREAUX 5, 6, 7 & 8 : NO. 61 RUE ST-JACQUES

MONTREAL.

Brevets d'invention, Marques de Commerce
Dessins de Fabriques, Droits d'Auteur (Canada et Etranger).

Les Corporations et le public sont respectueusement invités correspondre.

MAISON FONDÉE EN 1859.

HENRY R. GRAY

CHIMISTE-PHARMACIEN

114, RUE ST-LAURENT, 114,
MONTREAL.

*Médecins, Hopitaux, Dispensaires, Couvents, Collèges, Universités
etc., fournis de Drogues. Appareils chimiques à conditions
libérales, au prix du gros, qualité garantie*

◀ T. CODERRE ▶

PHARMACIEN

NOS. 87 ET 89 RUE ST. ANTOINE
MONTREAL.

Médicaments purs, produits chimiques et pharmaceutiques de toutes sortes fournis aux médecins à très bas prix.

Les drogues et produits chimiques sont parfaitement purs et strictement garantis.

Commandes par la poste, soigneusement et promptement remplies.

Les marchandises commandées par les médecins résidant en dehors de la ville, seront emballées et livrées aux agents d'Express ou de Freight sans frais.

On trouvera toujours chez-moi les préparations pharmaceutiques les plus récentes et les remèdes les plus nouveaux.

Procurez-vous ma liste de prix.

Pendant le mois d'Août *seulement* nous vendrons la "QUININE DE HOWARD & FILS" @ \$1.00 l'once ; L'Iodure de Potasse, le Bismuth, le Salicylate de Soude la poudre d'Opium sont aussi en baisse. LE MURIATE ET L'ACETATE DE MORPHINE à \$2.00 l'once.

JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. III

MONTREAL, 1er SEPTEMBRE, 1886

NO. 8.

BULLETIN

DU JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE.

DES PROFESSIONS.

Notre ami et collaborateur M le Dr S. Lachapelle, l'auteur, de "La santé pour tous," a, dans cet ouvrage, popularisé les principaux éléments de la Science hygiénique. Nous nous proposons de faire de nombreux extraits de cet intéressant livre qui a déjà rendu des services signalés à la cause de l'hygiène dans le pays, et nous prions nos lecteurs d'en orner leur bibliothèque.

La Réd.

La loi du travail est une loi sacrée : tous nous y sommes soumis. Chacun dans la longue liste des êtres créés fournit sa part de travail, et si l'homme domptant la foudre, jouant avec l'électricité et la vapeur est digne d'admiration, il est aussi bien beau de contempler le bûcheron faisant une coupe large au tronc de l'arbre, l'oiseau fabriquant son nid et l'abeille ses rayons de miel.

Rien d'extraordinaire que cette ambition du travail, que ce mouvement de tous : le travail n'est-il pas pour l'homme la source de tout bonheur comme de tout ce qui peut lui arriver de consolant, et n'est-il pas permis de supposer que l'animal même y goûte quelque chose ?

D'où vient l'indépendance ? du travail, puisqu'il produit le bien-être.

D'où vient l'honneur ? du travail, puisqu'il moralise et ennoblit.

D'où vient le bonheur ? du travail, puisqu'il n'y a pas de plus grand contentement que celui qui accompagne l'accomplissement du devoir.

"Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front." Sentence divine, lancée dans la colère, tu fus aussi conçue dans la charité, puisque rien n'est plus doux que ton exécution !

Les besoins nombreux de la société multiplient cependant les travaux, et tous ne présentent pas le même aspect. Les uns sont faciles, les autres laborieux ; plusieurs même sont pénibles et le seront tant que l'hygiène publique, aidée de l'autorité, ne viendra pas au secours des travailleurs qui en sont les malheureuses victimes. Ne serait-il pas juste, en effet, que les hommes voués à certains travaux qui, pour être nécessaires, n'en sont pas moins pour ainsi dire au-dessus de leurs forces, qui appartiennent plus à la bête de somme qu'à l'intelligent ouvrier ? Ne serait-il pas juste, dis-je, que ces hommes fussent un peu plus l'objet de l'attention de ceux qui doivent avoir pour mission l'amélioration physique et morale de la société ? Oui ; et j'espère que le moment n'est pas éloigné où celui qui est condamné à un labeur qui abrège son existence recevra un salaire de son maître où de l'Etat, qui lui permettra de se reposer avant que sa santé ne soit trop affaiblie. Plus que cela, notre siècle ne sera un siècle de progrès et de lumière que s'il réussit à faire disparaître les travaux qui

sont la mort du travailleur, c'est-à-dire que s'il vient à bout de donner à tous place au soleil, chance égale de vie ?

“ La mort frappe dans tous les rangs, dans toutes les professions, nous dit un auteur, mais elle frappe plus souvent les uns que les autres.

“ Les médecins voyant les inconvénients, les dangers, les maladies attachées à certaines professions ont fait les plus louables efforts pour combattre, diminuer et détruire ces pernicieuses influences. Ils ont visité les principaux ateliers, analysé l'air qu'on y respire, l'eau qu'on y boit, étudié les aliments dont on fait usage. A force d'études, ils nous ont donné les règles de l'hygiène qui conviennent à chaque état. ”

Nous allons connaître ces différentes règles hygiéniques. Puisse tout travailleur en faire son profit !

La régénération de la société ne peut s'opérer que par des réformes sanitaires dans toutes les professions. Celles-ci sont soumises à des causes continuellement agissantes qui font que telle maladie est particulière à telle profession : ainsi l'homme qui se livre aux travaux intellectuels est sujet aux maladies du système nerveux, comme l'ouvrier de la manufacture est exposé à la scrofule ; la vie sédentaire développe de son côté des germes morbides qui ne sont pas de la vie musculaire. Apprenons à connaître tout cela, apprenons à connaître le mal partout où il se trouve et nous pourrons y porter remède :

Les professions exercent chacune à sa manière, les différentes parties du corps. Les unes font travailler le cerveau, les autres les muscles plus particulièrement ; il est impossible de les étudier dans leur variété nombreuse. Nous nous contenterons de la division suivante toute défectueuse qu'elle puisse être. Nous étudions :

10 Les professions qui exercent le cerveau et tout l'encéphale, dites professions intellectuelles.

20 Les professions qui obligent les muscles à un exercice continu.

30 Les professions où l'ouvrier est exposé aux modifications de l'air dans sa composition, sa température, etc.

10 *Professions intellectuelles.*—L'homme qui se livre aux travaux de l'intelligence travaille dans un ordre de choses si élevées que son labeur devient une passion. Tout ce qui se passe autour de lui lui est indifférent : sa pensée est concentrée continuellement sur un seul point, l'univers entier est contenu dans cet horizon qu'il s'est tracé. L'on peut donc supposer que le travail incessant du cerveau doit développer sur celui-ci une foule d'effets dangereux. Sa sensibilité excessive, fait retentir sur tout son organisme le moindre choc qu'il reçoit, le moindre épuisement qu'il subit.

A part cet ordre de dangers, l'homme qui se livre sans cesse aux travaux intellectuels est aussi exposé à d'autres mauvais effets : l'homme d'étude devient sérieux, et devenant sérieux il est disposé au chagrin ; de là vient que la misanthropie est si commune parmi les gens de lettres et parmi les savants. La contemplation des hommes qui l'entourent, la méditation de leurs actes le conduisent au dégoût de la société : celle-ci ne fait-elle pas peur toujours à celui qui la connaît ?

L'ami du labeur intellectuel, se faisant donc l'ennemi des hommes qui lui font horreur, la tristesse devient le fond de son caractère et développe chez lui des ravages qui minent promptement sa santé.

Les misères physiques et morales de l'homme qui a fait des travaux de l'esprit

son occupation principale, sont bien plus nombreuses et plus cuisantes qu'on ne le suppose généralement, et l'hygiène a besoin de venir à son secours.

“ Etre longtemps assis, courbé sur un bureau, dit Réveillé-Parise, avoir souvent la tête en feu et les pieds glacés ; se lever, se rasseoir, se frapper le front par intervalle, quitter sa plume, la reprendre, la ronger, tantôt s'épanouir et tantôt contracter brusquement les traits de sa figure, s'animer, se calmer, s'agiter de nouveau, automatiquement, telle est en générale la situation d'un homme qui médite profondément et veut exprimer sa pensée.

“ Ces mouvements en eux-mêmes n'entraînent pas de grands inconvénients, à l'exception de la courbature du tronc, surtout si l'on est myope. Une semblable position gêne singulièrement la circulation, favorise les stases du sang abdominal, comprime le foie, l'estomac, et nuit aux fonctions de ces organes. Je puis assurer que cette cause de maladies quoiqu'une de moins remarquées, est très-active, car elle agit sans relâche et presque à l'insu de l'individu. Son action influe même sur la stature. Joseph Scaliger remarque que Lipse et Casanbon étaient tout courbés par l'étude. Les tables à la Tronchin combattent la cause dont il s'agit avec avantage, mais il est difficile d'écrire longtemps debout. On voit des penseurs qui travaillent dans leur lit, position commode pour méditer et non pour écrire. Le célèbre Cujas étudiait, étant tout de son long sur un tapis, le ventre contre terre et en touré de monceaux de livres.

“ Il arrive parfois qu'une position fautive est commandée par le travail. Michel Ange, après avoir peint les plafonds de la chapelle Sixtine, éprouva un accident singulier. Il ne pouvait presque plus rien voir en regardant en bas : s'il voulait

lire une lettre, il était obligé de la tenir élevée. Cette incommodité dura, dit-on, plusieurs mois.”

Et puis le savant travaille dans un cabinet, où il laisse à peine pénétrer l'air qu'il lui faut, de peur qu'il ne remue trop les feuilles écrites que l'on peut voir sur son bureau. Que lui importe Tissot qui dit : Ne pas renouveler l'air de son cabinet c'est vivre des ordures de la veille.

L'homme d'étude est donc condamné à une vie qui offre ses dangers comme celle du manoeuvre : son travail volontaire le conduit plus facilement à l'excès.

“ Qui ne connaît ces débauches de la pensée où les heures des nuits s'ajoutent aux heures des jours, où l'âme oubliée (justqu'à ce que la souffrance vienne le lui dire) qu'elle a aussi charge de corps, où le plaisir de savoir s'irrite du désir de savoir davantage : intempérance peut-être plus dangeureuse encore que les autres, parce qu'elle a quelque chose de noble qui satisfait les instincts élevés de notre nature, et puis aussi parce qu'elle ne va jamais s'éteindre dans la satiété.” (Fous-sagrives.)

Dr S. LACHAPPELLE.

(à continuer)

LES LOIS DE LA QUARANTAINE.

Nouveau règlement concernant la salubrité publique.

A cause des ravages exercés par le choléra asiatique en Europe et la petite vérole dans le Royaume-Uni, le gouvernement du Canada a lancé une proclamation concernant les règlements de la quarantaine. En voici les principales dispositions :

1. Tout vapeur et navire à voiles venant d'Europe ou d'un port quelconque en dehors du Canada, arrivant au Cana-

da par le voie du St Laurent, sera inspecté par des médecins de la quarantaine dûment nommés, avant de dépasser la Grosse Ile, et ce vapeur ou navire ne pourra continuer son voyage avant de recevoir un certificat de santé.

2. Chacun des paquebots heddoma-daires, portant les malles de sa Majesté, sera abordé et inspecté par des médecins de la quarantaine au point de Rimouski ; et un certificat de santé accordé par cet officier équivaldra à un certificat de santé accorde par l'officier de la quarantaine à la Grosse-Ile ; ces paquebots-poste seront sous tous autres rapports sujets aux règlements de la quarantaine.

3 Avant que ces passagers ou aucune autre personne puisse débarquer de ces paquebots-poste à Rimouski, ils devront être déclarés, par le médecin de quarantaine à ce point, exempts de toute maladie contagieuse.

4. Toute personne malade du choléra de la petite vérole ou autre maladie contagieuse, telle que définie par les règlements de quarantaine, en vertu de la proclamation du 23 mai 1868, seront débarquées à la Grosse Ile pour y être traitées, et le navire sera désinfecté, et ensuite continuera son voyage, ou pourra être détenu, selon que le surintendant médical le jugera le plus propre à protéger la santé publique, en vertu des dispositions des dits règlements de quarantaine.

5. Personne n'aura la permission de descendre à terre d'aucun vapeur ou navire à voiles avant d'avoir prouvé au médecin de quarantaine qu'il a été vacciné dans le cours des sept dernières années, non plus qu'aucune personne qui n'aura pas été vacciné à la satisfaction du médecin de quarantaine.

6. Toute personne non vaccinée arrivant à Rimouski ou à la Grosse-Ile, sera

vaccinée par le médecin de quarantaine ou, dans le cas de refus, sera débarquée à la Grosse-Ile, et soumise à une quarantaine d'observation.

7. Le médecin de quarantaine à la Grosse-Ile ou à Rimouski examinera sous serment tout officier ou chirurgien ou médecin de tout vapeur ou navire à voiles, sur l'état de santé de ce vapeur ou navire, et de toute personne à bord, en la manière que prescrira le ministre de l'agriculture.

8. Tout vapeur ou navire à voiles, arrivant avec quelque maladie infectueuse à bord, sera sujet à être détenu à la station pour être désinfecté, ainsi que sa cargaison et les passagers et équipage; mais tout vapeur ou navire muni d'un hôpital isolé pour les hommes, et un autre pour les femmes, sur le pont supérieur, ventilé d'en haut et non par la porte seulement, pourra à la discrétion du médecin de quarantaine, s'il lui est prouvé à sa satisfaction que cet hôpital a été promptement et intelligemment employé, continuer sa route après avoir mis à terre les malades, et après la désinfection de ces hôpitaux ; néanmoins, tout navire qui arrivera avec quelques maladies infectueuses, sans être muni de ses hôpitaux spéciaux isolés et ventilés, sera sujet à être détenu pour être désinfecté à la station de quarantaine.

9. Le patron de tout vapeur et navire à voile, sujet à la quarantaine, devra produire un certificat de telle inspection et un certificat de santé, avant qu'il lui soit permis de faire une déclaration à la douane aux ports de Québec ou de Montréal

10. Le médecin inspecteur à Québec visitera tous les navires à vapeur et à voiles venant de ports en dehors du Canada, et arrivant à ce port, et il renverra

à la Grosse-Ile tout vapeur ou navire à voile ayant quelque maladie contagieuse à bord et qui ne sera pas conformé aux règlements susdits.

Pour tous les autres ports de quarantaine organisés du Canada.

11 Toute vapeur ou navire à voile venant de quelque port en dehors du Canada, qui arrivera à aucun des ports de quarantaine dûment organisés (ayant des stations de quarantaine), c'est-à-dire, à Halifax, Pictou, ou Hawkesbury ou Sydney, (Cap Breton) dans la province de la Nouvelle-Ecosse, ou Saint Jean, ou le Havre de Miramichi, dans la province du Nouveau-Brunswick, ou Charlottetown, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, ou Victoria, dans la province de la Colombie-Britannique, seront soumis en tant qu'ils peuvent s'y appliquer, aux règlements susdits, concernant la Grosse-Ile, quant à l'inspection par les médecins de quarantaine à ces différents ports ou havres, avant de pouvoir faire une déclaration à la douane, ; et tout navire qu'il sera jugé nécessaire de détenir sera traité conformément aux règlements de quarantaine de 1868, susdits.

Pour tous les ports sous le contrôle de quarantaine percepteurs de douane,

12. A tous les autres ports du Canada, où il n'existe pas de stations de quarantaine dûment organisées, et où le percepteur de douane est autorisé par l'acte 35 Victoria, chap. 27, relatif à la quarantaine, et par la proclamation en date du 21 janvier 1873, à agir comme officier de quarantaine afin de faire exécuter ces règlements, le percepteur des douanes devra, dans le cas de tout vapeur ou navire à voile arrivant du continent d'Europe ou du royaume-uni faire faire une inspection médicale de ce navire et n'accordera de

déclaration à la douane que sur production d'un certificat de santé après telle inspection.

12. Dans le cas où il sera découvert quelque maladie contagieuse à bord d'un vapeur ou navire à voile arrivant à aucun port sous le contrôle du percepteur des douanes comme officier de quarantaine, ces cas seront sous tout rapport traités de la manière prescrite par les règlements de quarantaine du 21 janvier 1873, susdits, s'appliquant à ces ports ainsi que par les règlements ci-dessus, en tant qu'il peuvent s'y appliquer.

Signaux de maladie déployés à tous les ports.

14. Tout vapeur ou navire à voile venant d'un port en dehors du Canada, et ayant à bord quelques maladies contagieuses, devra, en arrivant à un port quelconque du Canada, hisser un pavillon dans les haubans de misaine, ou un pavillon jaune à l'avant, comme signal distinct de quarantaine, de façon à informer l'officier de quarantaine ou le percepteur des douanes qui agit comme tel, qu'il a à recevoir les malades de ce navire, ou à prendre telles autres mesures à l'égard de ce navire que prescrivent les règlements de quarantaine susdits.

Comment les guénilles seront traitées.

15. Il ne sera pas permis de débarquer des guénilles à aucun port du Canada, sauf à un port qui forment partie des stations de quarantaine dûment organisées ci-dessus spécifiées à la section 11.

Il ne sera pas permis aux guénilles d'entrer ou de dépasser les limites des stations de quarantaine avant d'être désinfectées au moyen de tel procédé ou procédé que prescrira le Ministre d'Agriculture ; ou d'après les directions spéciales du médecin de quarantaine.

Les définitions contenues dans les proclamations de 1883 et 1884, concernant les guénilles, continuées en vigueur par l'arrêté du conseil du 18 octobre 1884, sont retirées.

Heures d'inspection.

16. L'heure à laquelle l'inspection de quarantaine, (sauf pour les navires à vapeur) aura lieu à toute station de quarantaine ou à aucun port du Canada, sera entre le lever et le coucher du soleil.

*Amendes imposées aux pilotes
et aux officiers et capitaines
de navires.*

17. Des exemplaires imprimés de ces règlements seront fournis à chaque pilote, et il sera de son devoir d'en donner une copie au patron de tout vapeur ou navire à voiles venant d'un port en dehors du Canada, sous peine d'une amende de deux cents piastres.

18. Tout percepteur de douanes, officier ou autre personne chargé de mettre à exécution les règlements susdits, ou donc les devoirs se rattachent à ce service, sera passible d'une amende n'excédant pas quatre cents piastres et de l'emprisonnement jusqu'à ce que cette amende soit payée, s'il enfreint ces règlements ou s'il omet ou néglige d'accomplir tout devoir s'y rattachant.

19. Le patron d'un vapeur ou navire à voiles qui enfreindra d'une manière quelconque aucun des susdits règlements encourra une amende n'excédant pas quatre cents piastres et l'emprisonnement jusqu'à ce que cette amende soit payée; et le navire répondra du paiement de l'amende imposée au patron.

REVUE DES JOURNAUX.

DES FETES.

Il en faut ; les fêtes sont le nerf de la vie thermale, écrit, non sans raison, un de nos confrères les plus autorisés en la matière, *le Monde Thermal*.

Les malades ne sont que trop portés, par la nature même de leur mal, à la tristesse et à l'ennui.

On a dit, avec beaucoup de justesse, que les distractions faisaient partie de l'hygiène thermale. Si l'on veut que le corps fasse quelques pas vers la guérison, il importe que l'âme soit tenue dans un état voisin de la gaieté.

Je dis "voisin", parce que je n'ose pas écrire le mot gaieté tout seul et sans ce correctif; je sais très bien que la joie, dans l'acception entière du mot, est bannie par la souffrance; mais il n'est pas moins positif qu'un malade occupé sent moins ses douleurs. Qui n'a fait sur soi-même l'expérience de cette vérité?

Une chose frappe tout homme qui a fréquenté les villes d'eaux: c'est la persistance avec laquelle le malade est préoccupé de sa maladie.

A table d'hôte, sur dix conversations engagées entre voisins, il y en a sept, au minimum, qui roulent sur le diabète du monsieur de droite ou la dyspepsie de la dame de gauche. C'est plus qu'une préoccupation, c'est une obsession. Si l'esprit est laissé tout entier à la cure, il devient la proie de cette chose terrible qui s'appelle l'idée fixe,

Le mal, quel qu'il soit, prend dans l'imagination du malade des proportions effrayantes. Le pauvre diable se tourmente sans cesse pour se découvrir de nouvelles maladies, comme si celles dont il

=
s
I
v
el
b
qu
gu
C
le:
av
la
re
M:
to
do:
fra:
div
vag
se
On
vier
gro:
mor
I
à l
proj
est
déjà
L
non
l'âme
C
corp
tout
Le
qui s
mettr
tion
fluenc
tions
lui-mé
colie
au dia
et tou

souffre ne suffisaient pas à son malheur. Il s'observe, il s'interroge, il s'ausculte ; vingt fois par jour il consulte sa langue et son pouls. Pour peu que l'une soit blanche et l'autre précipité, il croit à quelque aggravation de son mal. Il ne goûte pas un instant de repos.

Ce qui met le comble à ses terreurs, ce sont les livres de médecine qu'il lit avec une avidité fiévreuse. A chaque instant, dans la description de quelque maladie, il croit reconnaître les symptômes de la sienne. Mais alors, les maladies, il les a donc toutes ! Son corps est une boîte de Pandore, un réceptacle de toutes les souffrances humaines, un objet de la colère divine ! Les pensées amères, comme les vagues de la mer houleuse, se pressent, se poussent, se heurtent dans son esprit. On en voit chez qui l'angoisse morale devient si terrible, que la sueur perle à grosses gouttes sur leur front, dans ces moments d'affaissement et de désespoir.

Il ne faut pas qu'un malade soit laissé à lui-même. Quand il plonge dans sa propre souffrance, il voit tout en noir : il est à la veille du découragement, il croit déjà sentir les atteintes de la mort.

La cure, pour être efficace, doit réagir, non seulement sur le corps, mais sur l'âme.

Cette connexion, qui lie l'âme au corps, est étroite. Elle agit sur l'homme tout entier.

Le meilleur des traitements est celui qui s'empare de tout l'être, pour soumettre la partie matérielle à une médication appropriée, et la partie morale à l'influence d'un relèvement par les distractions et l'espoir. Un malade replié sur lui-même est bientôt en proie à la mélancolie qui aggrave tout. Ajoutez le *spleen* au diabète, à la dyspepsie, à la goutte, — et tout est perdu. Faites en sorte que le

traitement s'opère, pour ainsi dire, sans que le malade s'en aperçoive, au milieu de distractions sans cesse renouvelées — et l'efficacité du remède, agissant dans ces conditions, est triplée. L'âme jette son rayon sur la physionomie du malade ; la préoccupation du traitement supprimée, les nerfs se détendent, et laissent les eaux accomplir leur œuvre réparatrice.

Beaucoup d'entre elles sont excitantes : si, à cette cause d'excitation, s'ajoutent des soucis, des ennuis, des impatiences, le système nerveux peut arriver à un degré d'exaspération qui rend impossible la continuation de la cure. Il est donc indispensable, au contraire de calmer l'esprit par des distractions aussi nombreuses que variées.

Des fêtes ! écrivons nous en tête de cet article. Oui, des fêtes dans un but sérieux. Des fêtes pour laisser l'esprit du malade le moins possible à lui-même ; car on peut être bien sûr que, si rien ne l'arrache à ses préoccupations, le buveur emploiera son temps à se tâter le pouls.

F. BEAUMONT, in *L'Hygiène Pratique*.

L'AVARICE ET LES AVARES.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. *

Les étymologistes font dériver le mot avare, *avarus*, du verbe *avare*, désirer avec ardeur. A ce verbe se rattache toute une famille de mots qui reconnaissent pour chef de file la racine indo-européenne *av*, garder, désirer, couvrir.

— M. Delâtre, lit-on dans le Dictionnaire de Larousse, groupe autour de ce radical les mots *avide*, *avoine* (*av-ena*) la place ; *Avignon* (*av-enionem*), la ville à l'avoine, etc, etc...

Inutile, du reste, de faire de l'érudition ;

Suite, voir le No. 7 de ce journal.

chacun s'entend sur le mot avare ; chacun a rencontré un homme ou une femme aimant passionnément l'argent, amassant pour amasser, ne donnant jamais, ou avec parcimonie.

" Pour n'être point avare, a dit Bossuet, il ne suffit pas de n'avoir pas d'ambition pour le superflu : il ne faut point d'empressement pour le nécessaire. "

Voltaire est sans pitié pour eux : " Un avare, dit-il, est toujours guerx : il a également besoin de ce qu'il a et de ce qu'il n'a pas.— Aussi, il n'est jamais riche ; ses désirs sont là pour l'appauvrir. "

Et ce qu'il a d'extraordinaire, c'est que les avares ne se reconnaissent jamais, lorsqu'un auteur fustige leurs pareils.

L'avare, des premiers, rit du tableau fidèle
D'un avare souvent formé sur son modèle.

BOILEAU.

Molière n'a pas assez d'épithètes avilissantes pour le père de Cléante, pour qui le mot donner a tant d'aversion, qu'il ne dit jamais " je vous donne ", mais " je vous prête le bonjour " !

" Il est permis d'aimer l'argent, écrit Mme de Staël, pour arriver à tel ou tel but, en le regardant comme un moyen et non comme l'objet ; mais il est une espèce d'hommes qui, considérant en général la fortune comme une manière d'acquérir des jouissances, ne veut cependant en goûter aucune. Les plaisirs, quels qu'ils soient, vous associent aux autres, tandis que la possibilité de les obtenir est en soi seul, et l'on dissipe quelque chose de son égoïsme, en le satisfaisant au dehors. L'avenir inquiète tellement les avares, qu'ils aiment à sacrifier le présent comme pourrait le faire la vertu la plus relevée. La personnalité de tels hommes va si loin, que l'avare finit par s'immoler à lui-même ; il s'aime tant demain, qu'il se prive de tout chaque jour pour em-

bellir le jour suivant. Et comme tous les sentiments qui ont le caractère de la passion dévorent jusqu'à l'objet même qu'ils chérissent, l'égoïsme devient destructeur du bien-être qu'il veut conserver, et l'avarice interdit tous les avantages que l'argent pourrait valoir.

" Comment exister, ajoute-t-elle, sans être utile, et se donner la peine de vivre quand personne ne s'affligerait de nous voir mourir ?

" Si l'avare, si l'égoïste sont incapables de ces retours sensibles, il est un malheur particulier à de tels caractères auquel ils ne peuvent jamais échapper : ils craignent la mort, comme s'ils avaient su jouir de la vie : après avoir sacrifier leurs jours présents à leurs jours à venir, ils éprouvent une sorte de rage en voyant s'approcher le terme de l'existence ; les affections du cœur augmentent le prix de la vie en diminuant l'amertume de la mort, tout ce qui est aride fait mal vivre et mal mourir ; enfin les passions personnelles sont de l'esclavage autant que celles qui mettent dans la dépendance des autres ; elles rendent également impossible l'empire sur soi-même, et c'est dans le libre et constant exercice de cette puissance qu'est le repos et le bonheur. "

Dans les ouvrages de la plupart des auteurs modernes, on trouve la trace de ce que les artistes, les esprits de large envergure appellent l'horreur du bourgeois. Les avares qui ont affligé cette flétrissure à la classe la plus méritante de la société devraient seuls subir cette réprobation. Ce sont eux surtout qui, pour garantir leurs chers écus, pour se dispenser de faire la charité, laissent échapper avec infatuation des jugements énormes, d'autant plus agaçants qu'on perdrait son temps et sa peine à en expliquer l'énormité. Leur amour-propre, qui est en

=
pi
gi
ra
qu
sic
pe
sei
d'e
ma
rai
thr
cou
leu
rac
J
aus
nité
ticu

La
field
gran
nine
des
cette
quart
déter
ler
va d
Imgr
clut d
le O
distr
on ne
blés
être es
tantes
maisor
quand
usage
tuyaux

proportion de leur fortune, se refuse énergiquement à se laisser convaincre d'ignorance, d'égoïsme ou d'erreur, et plutôt que de se rendre, même dans une discussion d'un ton et d'un niveau où il ne peuvent atteindre, ils aiment mieux accuser leur interlocuteur de parti pris ou d'extravagance. Ils appellent paradoxe, manque de sens pratique, tout ce qui paraît atteindre leur cupidité ; la philanthropie, le patriotisme, la chevalerie, la courtoisie, la galanterie même, sont à leurs yeux des utopies indignes d'un caractère solidement pondéré.

Je vous le dis en vérité, des individus aussi peu généreux, déshonorent l'humanité en général, et la bourgeoisie en particulier.

Dr L. GRELLETY.

VARIETES.

Le Dr White, officier de santé de Sheffield a fait connaître récemment un assez grand nombre de cas d'intoxication saturnine dus à l'eau potable distribuée par des tuyaux de plomb. L'étiologie de cette affection qui n'atteint que certains quartiers de la ville fut assez difficilement déterminée, Le Dr White avec le Dr Allen fit plus 300 analyses d'eau et il trouva des quantités de plomb variant de 1mgr à 10 mgr par litre. Ce docteur conclut de ces observations et analyses que *1o On ne doit jamais faire usage d'eau distribuée par des tuyaux de plomb ; 2o on ne doit pas se servir de réservoirs doublés de plomb ; les réservoirs doivent être en ardoises ; 3o les colonnes montantes pour la distribution d'eau dans les maisons doivent être en fer fondu ; 4o quand il est impossible de faire usage de tuyaux de fer, on emploiera des tuyaux doublés d'étain ; 5o les branche-*

ments dans les maisons devront être en plomb doublés d'étain ; 6o ces principes doivent être suivis dans toute maison neuve et dans tout renouvellement des conduites. Nous ne saurions trop approuver ces sages recommandations. (Gesundheits Ingénieur).

* * *

L'éminent professeur de chimie, L. Gabba nous a fait connaître que les villes de Piacenza, Bergame et Vicenza allaient, sous peu, posséder un laboratoire municipal pour l'analyse et la recherche des falsifications des aliments.

* * *

Une exposition des Sciences et arts industriels organisée par la Société nationale des Sciences et arts industriels a été ouverte à Paris le 24 juillet. Elle était loin d'être prête, mais quand nos lecteurs liront cette note elle sera certainement en complet fonctionnement. L'hygiène tient une grande place dans cet exposition, aussi nous en reparlerons.

* * *

A Naples la campagne contre le plomb continue ; le savant professeur Margotta a, dans le No de mai de son intéressante gazzetta, publié un long et substantiel article sous le titre "*I tubi di piombo in Austria*". (*Gazzetta di medicina publica*).

* * *

M. Wickershener préparateur au musée Zoologique de Berlin a découvert un procédé nouveau pour la conservation des plantes et des animaux. Les corps sont plongés dans un liquide ainsi composé : 3 litres d'eau, 100 grammes d'alun, 25 grammes de sel de cuisine, 12 grammes d'azotate de potasse (nitre), 60 grammes de potasse et 10 grammes d'acide arsénieux. Par 10 litres de ce liquide on met 4 litres de glycerine et un litre d'alcool

methylique. On immerge les corps, et on laisse un temps suffisant pour qu'ils s'imprègnent bien ; les couleurs, les formes, etc., sont très bien conservées. (*gazzetta di medicina publica*).

* * *

Le Dr Henrique Gélabert, notre sympathique confrère de la *Hygiène para todos* vient d'être nommé médecin de la Direction de la Santé du port de Barcelone. Nous lui adressons ici nos sincères félicitations.

* * *

Le bulletin municipal de Paris a annoncé le 20 juillet que le volume des eaux de sources diminuait et par suite on substituait à ces dernières de l'eau de Seine puisée à Ivry (amont de Paris) pour un certain nombre de quartiers et de l'eau de Marne pour d'autres quartiers. Si nos lecteurs veulent bien se reporter à nos chroniques pages 80, 91, 92 du tome II de ce journal ils verront que ce fait confirme ce que nous avançons, il y a déjà un an, et que les parisiens qui habitent ces quartiers vont avoir de l'eau *impotable* pour leur alimentation. Voilà pas mal d'années que, à la saison chaude, ce même fait se présente. Les Parisiens boivent de l'eau de Seine, paient de l'eau de source et ne disent rien ; quand cela finira-t-il ? quand il plaira à M. M. Les Ingénieurs du service des eaux, souhaitons que ce soit le plus vite possible.

* * *

Un architecte de Grenoble, M. Wagner rapporte un empoisonnement saturnin causé par des tuyaux de plomb servant à la conduite de l'eau potable et quelquefois de vin. Survenu en 1885 à Uriage les Bains, 9 personnes furent atteintes et deux moururent. Le diagnostic fut très difficile à poser, car la maladie avait revêtu une forme indéfinissable.

Des bestiaux furent aussi atteints. (*Journal des travaux de l'Académie nationale, agricole et manufacturière*).

* * *

La savante *societa fiorentina d'Igiene*, dont nous nous honorons de faire partie, a, à la suite d'une communication faite par nous, nommé une commission composée du Prof. Bechi, des Drs Pegne, Biondi et Guastolice à l'effet d'étudier la question des tuyaux de plomb pour la conduite des eaux potables. A. HAMON.

* * *

Comité des Finances de notre conseil municipal.— Une demande a été faite au comité pour que les locataires de \$150 et au-dessous soient exempts de la taxe de l'eau sur les "water-closets" afin d'encourager l'usage dans l'intérêt de la santé publique. M. l'échevin Grenier dit qu'il a, d'abord, trouvé la proposition bonne, *mais on lui a fait remarquer que les "water-closets" pouvaient offrir plus d'inconvénients pour la santé que les fosses fixes dans les cours* si les gens n'en prennent pas tout le soin désirable. La presse discutera la question et le comité pourra plus tard prendre une décision à ce sujet.

Il faut que la remarque de M. l'échevin Grenier lui ait été inspirée par un homme de l'art mais ignorant la science sanitaire pour avoir ébranlé son jugement sur la question. Qu'il suffise de dire à ce monsieur pour le convaincre dans sa première résolution que le water closet, système anglais est le plus hygiénique, et que celui des fosses fixes est anti-hygiénique et condamné comme dangereux pour la santé publique.

* * *

LES CHARLATANS.— le 26 août, trois employés de M. Gauthier, entrepreneur,

ont été
avoir d

L'un
son ab:
maladie
admini:
rait être
latans,
la cour

Son l
que les
charlata
camenté
cins qui
longues
blique

Grâce
racines,
dangere
matières
nistrent
sont de p

On rec
végétaux
ne les l
ignorants
savants g

Mais z
qu'une br
cine soit
qui ne co
fication c
trouvent

Il n'y a
vait d'une
au fameux

Vu la q
les accusé
étaient de
en délibér

Notre
gale de la
aujourd'hu
gîtme d'i
sérieuse, e

ont été traduits devant le Recorder pour avoir déserté le service de leur patron.

L'un des accusés donna une raison de son absence qu'il avait été malade. Cette maladie aurait été causée par des remèdes administrés par un Esculape, qui pourrait être classé dans la catégorie des charlatans, s'il faut en croire les remarques de la cour.

Son honneur déclare qu'il est étonnant que les autorités médicales tolèrent ces charlatans qui vendent parfois des médicaments dangereux, nuisent aux médecins qui ont acquis la science par de longues études et sont une nuisance publique

Grâce à leur ignorance, ces vendeurs de racines, peuvent administrer des poisons dangereux qui sont contenus dans les matières végétales et minérales. Ils administrent ces choses-là à tort à travers ; ce sont de parfaits ignorants.

On reconnaît l'excellence des remèdes végétaux ; mais dans les autres pays, on ne les laisse pas administrer par des ignorants comme par ici. En France, des savants guérissent avec des simples.

Mais au Canada, c'est un désordre qu'une branche importante de la médecine soit laissée au contrôle d'ignorants qui ne comprennent même pas la signification des notions élémentaires qu'ils trouvent dans les livres.

Il n'y a pas de doute que l'accusé arrivait d'une auberge, lorsqu'il a fait visite au fameux docteur "Pécopeau."

Vu la question de droit soulevée, que les accusés arrêtés comme compagnons étaient des ouvriers, la cause a été prise en délibérée.

Notre ulcère sociale, l'exercice illégal de la médecine dans ce pays reçoit aujourd'hui de M. le Recorder un cri légitime d'indignation. La question est sérieuse, et c'est en raison de l'impuis-

sance légale dans laquelle se trouve la profession que nous ne pouvons défendre la société contre le charlatanisme qui exploite effrontément la bêtise humaine.

Ainsi il serait temps qu'une législation fut faite, revêtue de la plus grande latitude possible afin de pénétrer les nombreux méandres de cette plaie sociale. La dignité de l'homme et la morale publique l'exigent.

* *

La fièvre typhoïde.—La fièvre typhoïde sévit d'une manière particulière en cette ville. L'augmentation de cette maladie doit être attribuée aux inondations du printemps dernier qui ont accru la puissance des germes malsains.

* *

M. PASTEUR ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.—On sait que la ville de Paris a accordé pour trente ans à l'Institut Pasteur un terrain de 2, 500 mètres située rue Vauquelin. En remerciant le conseil municipal de sa libéralité, M. Pasteur a fait remarquer que, en raison de l'importance des constructions à élever sur ce terrain, la durée de la concession n'était pas suffisante. Deux membres du conseil, MM. Humbert et Longuet, entrant dans cette pensée, ont proposé, à la séance du 7 août, de porter à quatre-vingt-dix-neuf ans la durée de la concession, et le conseil est maintenant appelé à voter cette prolongation.

Dans la séance précédente, l'un des conseillers les plus opposés à toute concession à l'Institut Pasteur. M. Cattiaux, a renouvelé à ce propos toutes ses critiques contre la méthode de M. Pasteur, et, sortant du terrain scientifique, n'a pas craint d'attaquer M. Pasteur lui-même.

Voici dans quel style s'est expliqué M. Cattiaux :

M. CATTIAUX.— On vous parle de la Société

Pasteur, et c'est à la société que vous accordez vos terrains. Mais à côté de la Société il y a l'exploiteur ! [Tumulte.] Oui messieurs, l'exploiteur. La Société formée par M. Pasteur fait la banque et vient vous demander encore de lui céder vos terrains à vil prix. Je trouve cela scandaleux. (Violentes interruptions).

J'engage le conseil à s'arrêter dans la voie où il semble vouloir s'engager. M. Pasteur ne fait que de la réclame ; il n'a jamais guéri personne, et vous n'êtes pas sûrs qu'il n'ait pas tué quelques-uns de ceux qui se sont confiés à lui. [Nombreuses protestations].

Une voix.— C'est un langage indigne du conseil municipal. (Bruit).

C'était faire la partie belle aux admirateurs de l'illustre savant. M. Chautemps s'exprime ainsi :

M. CHAUTEUPS.— Messieurs, j'éprouve, je l'avoue, un sentiment pénible à venir à cette tribune, devant les représentants de la ville de Paris devant des français, défendre ici contre les attaques de M. Gattiaux un homme qui, en ce moment, couvre notre pays, notre France vaincue, d'honneur et de gloire.

Ce n'est point par de victoires sanglantes qu'un peuple conquiert la véritable grandeur et s'attire les sympathies des autres peuples. Victor Hugo, Pasteur, de Lesseps, voilà trois victoires que jusqu'ici les allemands n'ont pas remportées. [Très bien ! très bien !]

De tous les points du globe les gouvernements ont envoyé au laboratoire de M. Pasteur leurs savants les plus autorisés.

Ces savants sont partis convaincus et émerveillés.

Puis, ayant rappelle les divers établissements qui se fondent à l'étranger, à l'imitation de celui de Paris et montré par la statistique les heureux résultats de la méthode Pasteur, M. Chautemps conclut ainsi :

A ces statistiques, messieurs, il convient d'en ajouter une autre qui vous touchera de plus près ; il mourrait chaque année, dans les hôpitaux de Paris, 12 à 15 hydrophobes ; or, depuis huit mois, il n'en est mort qu'un seul, celui de l'hôpital Beaujon, et cet homme n'avait pas été vacciné.

Tels sont, messieurs, les résultats d'une découverte qui a fait ses preuves ; les esprits les plus sceptiques, pourvu que ce soient des esprits éclairés, admettront facilement qu'après le choléra des poules, le roujet des porcs et le charbon, le virus rapique a été à son tour vaincu par la méthode des virus atténués. [Très bien ! Très bien !]

A la suite d'une longue discussion, la proposition de M M. Humbert et Longuet a été adoptée par 35 voix contre 14. Le Conseil municipal de Paris a témoigné une fois de plus de sa confiance en M. Pasteur.

DR. D.

BIBLIOGRAPHIE.

Etude sur l'Actinomycose de l'homme et des animaux par le Dr JOSEPH JEANDIN — volume in 80 — Paris 1886 — Carré, Editeur 112 Boulevard St Germain

L'actinomycose est une maladie infectieuse reconnaissant pour cause un parasite d'ordre végétal appelé actinomyce qui peut attaquer l'organisme humain sur des points très différents et par conséquent y produire les lésions les plus variées. C'est une maladie nouvelle dont on a constaté une 73 cas ; peut être portait elle autrefois un autre nom ? Elle sévit surtout en Allemagne et en Italie. Ce sont des médecins vétérinaires qui ont fait la découverte de l'actinomycose du bétail. Le contact de l'animal par l'animal n'a pas encore été prouvé ; on ignore la prophylaxie de cette maladie ainsi que si l'on peut manger impunément la viande d'animaux infectés. L'auteur de ce volume, qui est ce qui a été publié de plus complet sur cette affection, conseille une scrupuleuse propreté de la bouche et un traitement approprié des maladies de la muqueuse, des dents et des amygdales. Il est en outre du ressort de l'hygiène publique de surveiller les denrées alimentaires, viandes de boucherie, légumes et l'état sanitaire des étables.

LIQUEUR

CONCENTRÉE de GOUDRON de NORVEGE

AUX MÉDECINS ET AU PUBLIC EN GÉNÉRAL.

Nous offrons aujourd'hui aux nombreux lecteurs du *Journal d'Hygiène Populaire* un article supérieur destiné à lui rendre de grands services. Qui de nous, en effet, affecté de quelque trouble des voies respiratoires ou urinaires ? Qui de nous peut se vanter d'être exempt de ces affections maussades qu'on appelle catarhes, clous, boutons, et demangeaisons de la peau. Combien de fois n'avons nous pas constaté, avec une certaine terreur que nos urines étaient chargées de déchets variés et abondants ?

Dans tous ces cas

LA LIQUEUR DE GOUDRON DE NORVEGE

est la préparation *par excellence* pour ramener notre système à son état normal. Au point de vue hygiénique, cette *Liqueur* a des propriétés véritablement étonnantes. Elle *régularise* les sécrétions rend la respiration *plus large et plus facile* et *tonifie* le système en général,

Le médecin la prescrit avec confiance, les clients s'en servent avec profit et le public doit une dette de reconnaissance aux habiles Pharmaciens qui la *dispensent* à un prix modique, à la portée de toutes les bourses.

Bouteille d'une chopine - - - - - 50 centins

Bouteille d'un demiard - - - - - 25 centins.

Seuls agents pour le Canada et les Etats-Unis.

LAVIOLETTE & NELSON,

1605 rue Notre Dame et 113 rue St Laurent.



LA MAISON BARRE

Occupe la rue Fortifications à Montréal, à Montréal. Il y a dans ces caves des vins fins, des vermouths, de fines champagne qui y sont préparés pour la plus grande joie du consommateur dont le goût est délicat et exigeant.

Nos lecteurs comprendront que cette entreprise rend un service immense l'hygiène publique, car son succès sera la substitution du vin à l'alcool.

Nous donnons ici un certificat.

Nous soussignés N. Fafard, M. D. professeur de chimie à L'Université Laval et C. A. Pfister professeur de chimie à L'École Polytechnique, certifions avoir examiné trois échantillons de vins canadiens à nous remis le 22 janvier dernier par M. Barré et Cie de Montréal : Vin rouge vin blanc et vin de Sicile.

“ Le premier, vin rouge, d'une densité de 1 à 60^or., avait un pourcentage d'alcool de 12.2, une acidité correspondant à 16 milligrammes 3 d'ammoniaque, accusait nettement la présence du tannin.

“ Le second, vin blanc, d'une densité de 0,995 à 60^o r., avait une richesse alcoolique de 17.4, une acidité totale correspondant à 13 milligrammes 3 d'ammoniaque, accusait une quantité notablement plus faible de tannin.

“ Le troisième, vin de Sicile, densité 1,005 à 60^o r. avait une richesse de 16.8 p.0/0 en alcool une acidité totale correspondant à 15 milligrammes 7 d'ammoniaque, accusait une quantité de tannin intermédiaire entre les deux précédents.

“ Nous n'avons trouvé nulle trace de substances fâcheuses, de sophistication, d'addition nuisibles, de matières étrangères au vin naturel.

— Les vins étaient d'un bel aspect, limpides, d'un bouquet agréable et particulier pour chacun d'eux. Degustés, le vin blanc était sec et alcoolique, peu sucré ; le vin rouge, plus sucré, plus acide, avec un goût de framboise particulier à certains raisins de ce continent ; le vin de Sicile plus sucré, très agréable.

Nous devons remarquer que la saveur acide est due surtout à la présence du bitartrate de potasse, élément essentiel des vins naturels ; l'astringence est due au tannin naturel qui donne aux vins leur tonicité.

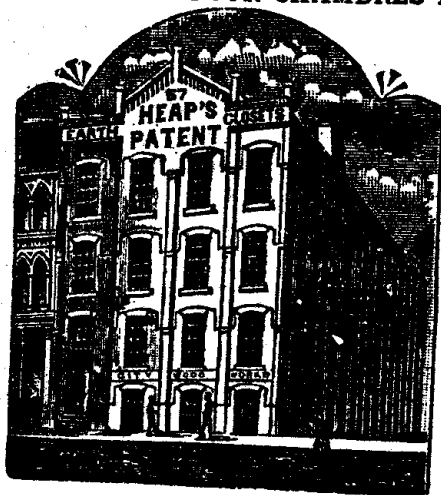
“ En somme nous avons trouvé dans ces vins les caractéristiques des vins de raisin, ils sont sains, bons et plaisent au palais.

N. FAFARD, M. D. — C. A. PFISTER.

Exposition d'Ottawa, 1884— 7 premiers prix, un prix extra; un diplôme ; une médaille d'argent, une médaille de bronze, (36 concurrents) Exposition de London, 1885 — 2 premiers prix et deux seconds prix — Exposition universelle de la Nouvelle Orléans 1886 — Un second prix et deux diplômes.

BREVET DE HEAP.
CABINETS A LA TERRE SECHE OU A LA CENDRE
ET
COMMODOES INODORES POUR CHAMBRES A COUCHER

BUREAU CENTRAL
SALLES D'ETALAGE
 No. 57,
 Rue Adelaide Ouest,
 TORONTO.



FABRIQUE
OWEN SOUND ET TORONTO
 Agences à
OTTAWA, PETERBORO,
HAMILTON, TO.

HEAP'S PATENT DRY EARTH OR ASHES CLOSET COY (LIMITED)

William Heap, Dir.-Gerant. | J.B. Taylor, Sec.-Tresorier

Ce sont les seuls parfaits Cabinets à la terre Sèche au Canada.

Plus de 15,000 en usage.—Couronnes 13 Prix [Medailles].

EXTRAIT D'UNE LECTURE DU DR. J. BAKER EDWARDS, ANALYSTE DU REVENU INTERIEUR, DISTRICT DE MONTRÉAL, SUR DES QUESTIONS IMPORTANTES DE SANTÉ.

Il recommanda fortement l'abolition graduelle des fosses fixes et la substitution des closets à la terre sèche dont on enlèverait fréquemment le contenu. Je crois, dit-il, que c'est le moyen le plus pratique et le plus économique inventé jusqu'ici, quel'on emploie la terre, la cendre, ou tout autres matériaux. *La seule objection pratique faite à ce système disparaît dans le closet breveté de W. Heap dans lequel les liquides sont séparés des excréta solides.*

VALEUR DES CLOSETS A LA TERRE SECHE.

L'inventeur les proclame les meilleurs du monde entier, ayant été couronnés 13 fois (prix médaille) dans des compétitions publiques contre les célèbres fabricants, Morrill, Moule et autres à l'Exposition sanitaire de Glasgow en 1883, à l'Exposition Internationale d'Amsterdam en 1883 à l'Exposition sanitaire de Dublin en 1884. Il y en a et on peut juger de leur valeur.

EXTRAIT D'UNE LECTURE SUR LES EGOUTS, FAITE PAR ALAN MCDUGAL, C. E. DEVANT L'ASSOCIATION SANITAIRE DE TORONTO.

Le système à la terre sèche est le plus connu La disposition des vidanges des villes et cités sont de deux sortes : 1o Le système d'égouts secs. 2o. Le système à l'eau. La plupart de nos villes sont sous le premier système à Toronto à un degré affreusement préjudiciable. Les nombreux privés sont une cause féconde de maladies, après un certain temps, la saturation du terrain atteint les puits. Les privés sont dans le voisinage des demeures et des puits, c'est la disposition la plus dégoutante possible. L'enlèvement des vidanges est une source certaine de danger. *Le système à la terre sèche est le meilleur système et si on s'en sert convenablement, ne met pas en danger la santé publique*

Il réfère aux closets à la cendre, le système tinnette tel qu'employé à Manchester, Rochdale, Angleterre, et exhiba alors un modèle des closets à la terre sèche brevetés de W. Heap tel qu'érigé sur le terrain de l'Exhibition à Toronto. Il avait inspecté ces closets pendant qu'ils étaient à l'usage du public et trouva qu'ils répondaient admirablement au but. Il croit qu'un grand nombre de ces closets sont en usage à Toronto.

(1) Il y avait 4 Closets, 1,128 visiteurs en ont fait l'essai.